



---

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

---

## **Inscription sur les listes électorales**

A compter du 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives aux modalités d'inscription sur les listes électorales, toute personne pourra solliciter son inscription toute l'année, et en vue d'un scrutin (jusqu'au dernier jour du 2è mois précédant le scrutin organisé en 2019).

L'inscription jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin sera possible pour les scrutins organisés à compter du 2 janvier 2020.

Que les personnes fassent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles pourront voter pour tous les scrutins organisés à compter du 11 mars 2019.

**Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.**